

Syndicat Mixte de Collecte et
de Traitement des Ordures Ménagères
du secteur de Thiviers

PROCES VERBAL de la réunion du COMITE SYNDICAL

L'an deux mille quinze, le lundi seize novembre à dix-sept heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de collecte des Ordures Ménagères du secteur de Thiviers, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la Mairie d'Excideuil, sous la présidence de Monsieur FAUCHER Jean-François.

*Date de la convocation : le 06 novembre 2015
Secrétaire de séance : Evelyne COLLIN*

*Nombre de membres en exercice : 136
Nombre de membres présents : 75
Nombre de pouvoirs : 1*

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal
- Position du SMCTOM de Thiviers sur la proposition de schéma de coopération intercommunale présentée par le Préfet « proposition n°12 »
- Acquisition parcelles de Monsieur MAZIERES Georges et Monsieur MAZIERES Jean-Louis (BE 85 et BE 86) pour le projet d'agrandissement de la déchetterie de Thiviers.

Le Président ouvre la séance à 17h30 et remercie les membres présents.
Madame Evelyne COLLIN, est désignée secrétaire de séance.

- Approbation du compte rendu du comité syndical du 12 octobre 2015

Le compte rendu du comité syndical du 12 octobre 2015 est approuvé à l'unanimité.

- Position du SMCTOM de Thiviers sur la proposition de schéma de coopération intercommunale présentée par le Préfet « proposition n°12 »

Le Président explique qu'il est nécessaire que l'assemblée du comité syndical se prononce sur la proposition n°12 du schéma de coopération intercommunale présentée par le Préfet.

Le Président expose :

Le service public des déchets est organisé localement autour de deux pôles de compétences :

- d'un côté la collecte qui est réalisée par le SMCTOM de THIVIERS sur le secteur défini par le périmètre des communautés de communes du Pays Thibérien, du Pays de Jumilhac le Grand, du Pays de Lanouaille, de Causses et rivières en Périgord et le secteur Hautefort de la communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon

Hautefort le tout regroupant 68 communes soit près de 36 000 habitants ainsi que l'aménagement et la gestion de cinq déchetteries de son périmètre d'activité.

- d'un autre côté le transfert, le transport et le traitement qui sont réalisés par un syndicat départemental créé en 1995 pour ce faire, à savoir le SMD3.

Bien que le SMD3 ait modifié ses statuts par arrêté préfectoral du 21 janvier 2015 en y étendant ses compétences à la collecte des déchets : "cette compétence est assurée en lieu et place des collectivités adhérentes au SMD3 qui en font la demande et doit faire l'objet d'une délibération par l'assemblée délibérante." Jusqu'à ce jour, le SMCTOM de THIVIERS n'a pas exprimé sa volonté de transférer sa compétence "collecte des déchets" et encore moins de procéder à une fusion entraînant sa disparition.

Le SMCTOM de THIVIERS, conscient des enjeux liés à la maîtrise des coûts de gestion du service public des déchets, a mis en œuvre bon nombre de mesures qui ont permis de maintenir le même taux de TEOM depuis 2003 :

- ⇒ L'organisation de la collecte à l'aide de bennes à chargement latéral en porte à porte et en point de regroupement ;
- ⇒ L'optimisation des tournées en "deux sept" afin de rentabiliser les investissements ;
- ⇒ L'équipement de 37 communes en conteneurs semi enterrés ou enterrés
- ⇒ La mise en place des redevances spéciales (campings, établissements industriels et commerciaux, artisans, commerçants, collectivités territoriales, établissements publics) calculées en fonction du service rendu et du volume converti en poids des déchets collectés ;
- ⇒ La location de bennes à la demande aux professionnels.

Le Comité Syndical, au vu des arguments évoqués ci-dessus, s'oppose à la majorité à la mise en œuvre d'une fusion d'ici le 1er janvier 2017. Il reste toutefois favorable à l'examen d'une rationalisation et d'une mutualisation de l'organisation du service public des déchets avec le SMD3 mais en définissant ensemble le calendrier et la méthode.

Les élus réaffirment leur volonté d'être les décideurs et les acteurs de l'organisation de notre territoire, un tel changement avec une échéance au 1er janvier 2017 n'est pas compatible avec une bonne préparation de ce dossier. Les transferts de compétence, ou les fusions qui ont eu lieu, ont été organisés à la demande des collectivités et non sous la contrainte de l'Etat.

L'exposé des faits entendu, le Président procède au vote :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Voix CONTRE, 0

Voix POUR, 75

ABSTENTION, 1 (Monsieur Daniel FABRE délégué de la commune de Teillots)

SE PRONONCE DEFAVORABLEMENT sur la proposition n°12 du projet de schéma de coopération intercommunale présentée par le Préfet en commission départementale de coopération intercommunale ;

NE S'OPPOSE PAS à une évolution du service public des déchets en étroite coopération avec les Syndicats de Collecte du Département et les EPCI membres du SMD3 au cours de la mandature.

- Acquisition parcelles de Monsieur MAZIERES Georges et Monsieur MAZIERES Jean-Louis (BE 85 et BE 86) pour le projet d'agrandissement de la déchèterie de Thiviers.

Le Président présente le projet d'acquisition de terrain pour l'aménagement de la déchetterie de Thiviers :

Les propriétaires du terrain sont M. MAZIERE Georges né le 27/02/1955 à Thiviers, demeurant aux perrières, 24800 Nantheuil de Thiviers et M. MAZIERE Jean-Louis né le 25/06/1950 à Périgueux demeurant la grande gentillère, 45420 Dammarie en Puisaye.

Le terrain est situé au lieu-dit « poteau des landes » sur la commune de Thiviers

Superficie et n° des parcelles :

Section BE N°85 : 6 480 m²

Section BE N°86 : 2 536 m²

Superficie totale : 9 016 m²

Fixation du prix au m²

0.831 € le mètre carré

Soit la somme de 7 500€

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical sont favorables à la réalisation de cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30

Le Secrétaire de Séance

Evelyne COLLIN



Le Président du SMCTOM

Jean-François FAUCHER



